

SÉRANDON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 159 - Juin 2025

L'édito



*Par les soirs d'été bleu, j'irai dans les sentiers
Picoté par les blés, fouler l'herbe menue...*

Arthur RIMBAUD
1854 - 1891

Au nom de tous les micalets je voudrais rendre un dernier hommage à Maurice MONANGE, ancien maire de Sérandon (1995-2001) qui nous a quitté le 6 mars dernier, hommage que vous retrouverez en p11.

Lors du conseil municipal du 11 avril le budget a été adopté et dans lequel des travaux conséquents sont inscrits :

- Construction des box avec travaux en cours ;
- Le programme crépuscule avec le remplacement en grande partie du parc éclairage public par du led.
- Jointoiment des murs du cimetière ;
- Le programme voirie communale avec pour principal intervention sur le secteur de la Charlane ;
- Le projet résidence autonomie a été vu à la baisse par le conseil municipal avec 4 logements adaptés afin de garder une cohérence financière à l'échelle de notre budget. Nous devrions lancer très prochainement un concours d'architectes, pour avoir différents projets ;
- La réfection de la place du village est à l'étude avec un agrandissement sur la petite voie communale qui sert de stationnement. Le tilleul ne sera pas délogé, ni le cadran solaire analemattique. Le monument quant à lui présente beaucoup de fissures et risque à l'avenir de subir de grandes dégradations d'érosion. Il sera complètement refait avec des matériaux neufs et pourra ainsi se déplacer de quelques mètres. Le but étant de rendre notre place de village plus accueillante et surtout plus fonctionnelle.

Un grand bravo à nos jeunes micalettes, Anaïs et Jodie pour leurs prix respectifs AMOPA.

Avant de vous laisser découvrir ce bulletin municipal très riche, je voudrais remercier Éric GENGE (adjoint) pour le travail remarquable de communication et d'élaboration du BM.

Un grand merci également à l'associatif dans son ensemble pour animer et œuvrer dans le bien vivre à Sérandon.

L'été s'annonce donc beau et animé. Profitez des bons moments sur notre commune.

Bonne lecture
Micalettement
Pierre MATHES
Maire

SÉRANDON

Mairie de SÉRANDON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Adresse mail

mairie@serandon.fr

Site internet

serandon.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30/12h30 - 13h30/17h00

Mardi 8h30/12h30 - 13h30/17h00

Mercredi 8h30/12h30

Jeudi Fermeture

Vendredi 8h30/12h30 - 13h30/17h00

B.I.M. de Sérandon

N° 159 - Juin 2025

Rédacteur en chef

Pierre MATHES

Mise en page & impression

Éric GENGE - Mairie de Sérandon

Tirage

Mairie de Sérandon

Procès-verbal du Conseil municipal de SÉRANDON (Corrèze)

Séance du 31/01/2025

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni le 31 janvier 2025 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre MATHES, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11 - Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Présents : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENGE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Janine ANGLARD.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 20 décembre 2024
- Décisions du maire
- Délibération modificative autorisant le maire à engager, liquider et mandater le quart des dépenses d'investissement du budget 2024 - Modification
- Clôture du budget lotissement au 30/06/2025 – délibération modificative
- Demande de subvention du collège La Triouzoune pour un séjour à Chamonix
- Demande de subvention du trail Passe-Partout-Triouzoune
- Approbation du Pacte Financier et Fiscal de Haute Corrèze Communauté

Questions diverses :

- Programme Crépuscule : suppression de lampadaires
- Prime à la rénovation des façades / travaux
- Nouveau projet de construction de logements suite à l'abandon du projet d'habitat partagé

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

1) Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – Modification de la délibération n° 2024/12/02

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier la délibération adoptée au conseil municipal du 07 décembre dernier et d'ajouter des crédits manquants au chapitre 21. Le tableau est ainsi modifié comme suit :

IMPUTATION	BUDGET 2024	Art. L.1612-1 du CGCT	PROPOSITION AU CONSEIL MUNICIPAL
		25% des crédits ouverts en 2024	
Chapitre 20 dont	19 500 €	4 875 €	4 875 €
2031 – Frais d'étude			2 500 €
2033 – Frais d'insertion			2 375 €
Chapitre 21 dont	306 629 €	76 657,25 €	82 177 €
2128 – Autre agencements et ménagements			20 000 €
21318 – Construction autres bâtiments publics			30 657 €
21611 – Biens historiques et culturels immobiliers			1 300 €
21352 – Immob. Corporelles Bâtiments privés			11 200 €
2188 – Autres immob. corporelles			7 500 €
2151 – Réseaux de voirie			8 520 €
2152 – Installations de voirie			3 000 €
Chapitre 23 dont	288 000 €	72 000 €	50 000 €
2313 – Immob. Corp. Constructions			50 000 €

TOTAL = 137 052 € (inférieur au plafond autorisé de 162 532,44 €)

Adopté à l'unanimité.

2) Clôture du budget annexe lotissement – Modification de la délibération n° 2024/11/04

Le maire rappelle que le budget annexe du lotissement au lieu-dit Le Pré Vallon doit être clôturé, le dernier lot ayant été vendu en 2024. Il convient de modifier la délibération adoptée le 7 décembre dernier. En effet, la voirie (pour un montant de 33 087,49€) devra être intégrée au budget principal et la date de clôture du budget lotissement interviendra donc une fois cette opération réalisée, elle doit ainsi être repoussée au 30 juin 2025 au lieu du 31/12/2024.

Approuvé à l'unanimité.

3) Aide financière pour un voyage scolaire à Chamonix

Le collège de Neuvic organise un voyage scolaire à Chamonix du 31 mars au 04 avril 2025 pour les élèves de 4^e, dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire Education Physique et Sportive, Sciences et Vie de la Terre et Histoire Géographie, et sollicite une aide financière de la commune pour les familles de 8 enfants originaires de Sérandon.

Mme PARTAUD, adjointe au maire, précise que la participation financière des familles, après déduction d'une aide apportée par le foyer socio-éducatif du collège, s'élève actuellement à 395 €. Il est proposé d'accorder à chaque famille concernée une aide de 70€, en augmentation de 10 € par rapport à ce qui était attribué les années précédentes afin de répondre à la hausse du coût de la vie. Cette aide sera versée à l'agent comptable du collège.

Approuvé à l'unanimité.

4) Subvention exceptionnelle à l'association Les Amis de Nora-Lou pour l'organisation d'un événement sportif inclusif

L'association « Les amis de Nora-Lou » de Neuvic, qui œuvre pour l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers divers projets, sollicite le conseil municipal pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour financer l'organisation d'un trail inclusif le 15 mars 2025 à Neuvic. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à environ 8 000 €. Le circuit empruntera des routes de la commune de Sérandon.

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité, une aide de 500 € à l'association "Les amis de Nora-Lou" afin de lui fournir un coup de pouce pour constituer une trésorerie et lancer un projet ayant vocation à être reconduit. Cependant, les élus spécifient que pour les années futures, cette aide pourra ne pas être accordée dans les mêmes proportions.

5) Approbation du Pacte financier et fiscal de Haute Corrèze Communauté

Les élus approuvent à l'unanimité le Pacte Financier et Fiscal (PFF) de Haute-Corrèze Communauté. Dans un contexte inédit de réduction des financements publics, le pacte financier et fiscal permet d'identifier les ressources sur le territoire. L'objectif est de mobiliser l'échelon le plus pertinent pour les projets stratégiques, tout en évitant un recours trop important à la fiscalité « entreprises » ou à celle des « ménages ». Plusieurs axes peuvent ainsi être définis au travers de ce pacte :

- la programmation pluriannuelle des investissements ;
- les compétences transférées et leurs financements ;
- la gestion des compétences ;
- le recours aux leviers fiscaux.

Un diagnostic fiscal a été réalisé qui met en lumière les différentes situations, avec la volonté d'identifier les leviers d'optimisations possibles sur le territoire (optimisation des recettes fiscales à travers les leviers de fiscalité directe-indirecte et la péréquation). L'ensemble de ces optimisations devraient entraîner des suppléments de recettes. Ces recettes seront réinjectées sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté sous la forme de fonds de concours permettant de soutenir la réalisation de projet pour l'ensemble des communes membres.

Questions diverses :

- Programme Crépuscule : le maire explique que ce programme, financé par le syndicat de la Diège et le Département, comporte un volet « relamping » (installation d'ampoules LED) et un volet réduction du nombre de points lumineux. Il convient ainsi d'étudier les lampadaires d'éclairage public qui pourraient être supprimés sur la commune. Ceci répond à une volonté de participer à l'effort de maîtrise de la consommation énergétique et de réaliser des économies budgétaires pour notre collectivité. Mais, a souligné le maire, il s'agit également de prendre en considération les enjeux liés à la transition écologique et à la protection de l'environnement. Les élus ont ainsi réaffirmé leur volonté de s'inscrire dans une démarche de sobriété énergétique. Une délibération a été prise en ce sens en 2023 (délibération n° 2023.06.02).

Sur 184 points lumineux, 48 seront remplacés par des ampoules LED, notamment les plus énergivores d'entre eux. Après étude de différents candélabres susceptibles d'être déposés, il a été décidé par 7 voix Pour et 4 voix Contre (J. Anglard, C. Partaud, V. Moulier et C. Reymondoux) de supprimer un certain nombre de lampadaires d'éclairage public

installés sur le domaine privé. Les élus se sont en effet interrogés sur l'existence de lampadaires publics sur terrain privé qui n'ont d'autre vocation que d'éclairer des parties privées, sans aucun intérêt pour l'éclairage des voies publiques. D'autres lampadaires du domaine public présentant peu d'intérêt seront également supprimés. Dans certains cas, les ampoules pourront simplement être ôtées, ce qui permettra de remettre le lampadaire si besoin dans le futur.

Prime à la rénovation des façades / travaux : le maire fait part de la possibilité pour la commune de mettre en place des aides pour certains types de travaux réalisés par les propriétaires privés, comme la rénovation de façade par exemple. Après discussion, les membres du conseil municipal ont jugé ce type d'aide peu adapté à la problématique de la commune et estimé que cela ne relevait pas d'une priorité locale. Le dispositif n'est donc pas retenu.

Projet de construction de logements pour les seniors : le projet de résidence en habitat partagé a été abandonné en raison du coût jugé trop élevé (1,4 M€). Les élus souhaitent aujourd'hui réorienter ce projet de mandat en étudiant un nouveau projet simplifié de construction d'habitation à destination des seniors. Les études se sont portées sur la réalisation d'un programme de constructions neuves de 4 logements accessibles à ce type de public. Le coût évalué par le syndicat de la Diège est de 701 798 € dont environ 150 000 € d'aides publiques. Soit un reste à charge pour la commune de 437 790 €. Le produit de la vente, actuellement en cours, d'une maison communale à hauteur de 135 000€ pourrait être réinvesti pour financer ce projet, ce qui permettrait encore d'alléger la facture. Au final, ce projet se chiffrerait à un peu plus de 300 000 €, avec un retour sur investissement estimé à environ 15 ans. Resterait à déterminer l'emplacement de ces logements, pour que le centre bourg en soit facilement accessible.

La séance est levée à 22H45

Pierre MATHES, maire

Janine Anglard, secrétaire de séance

Procès-verbal du Conseil municipal de SÉRANDON (Corrèze)

Séance du 11/04/2025

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni le 11 avril 2025 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre MATHES, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11 - Nombre de conseillers municipaux présents : 09

Présents : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Carole COLAS, Eric GENCE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Florence SERVE.

Absents : Henri CHARBONNEAU (procuration à Carole COLAS) ; Didier REYMONDOUX.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Christiane PARTAUD. Mme Janine ANGLARD est nommée présidente de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 31 janvier 2025
- Décisions du maire
- CFU 2024 du budget Principal
- Affectation du résultat du CFU 2024 du budget principal
- Taux d'imposition 2025
- Subventions aux associations 2025
- Adhésion à l'association Loc Qualité
- Demande de subvention du collège Neuvic – voyage scolaire La Martière d'Oléron
- Budget primitif 2025 du budget principal
- CFU 2024 du budget annexe Lotissement
- Budget primitif 2025 du budget annexe Lotissement
- Opération voirie 2025 : renforcement VC50 « Chatonnier », VC7 « Clémensac » et VC33 « La Charlanne » - Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2025
- Actualisation du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel) – IFSE et CIA
- Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Corrèze pour lancer la consultation en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé
- Mise en conformité juridique de la compétence optionnelle de l'éclairage public du Syndicat de la Diège : transfert du volet « Fonctionnement » pour la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public
- Projet d'éclairage public – Programme Crépuscule : rationalisation et rénovation des luminaires d'éclairage public d'une puissance supérieure à 100W et de plus de 10 ans
- Soutien à la population de Birmanie suite au séisme du 28/03/2025

- Demande de signature d'une tribune pour la sauvegarde de l'audiovisuel public
- Demande de soutien du Comité des Maires de France pour un Iran démocratique et du Comité de soutien aux droits de l'homme en Iran pour dire « non aux exécutions en Iran ».

Questions diverses

- Demande de soutien de l'association de Défense des citoyens de Haute Corrèze pour dire « non » au projet de porcherie industrielle à Liginiaç
- Achat terrain lotissement
- Projet de résidence en habitat regroupé
- Projet d'aménagement de la place de la mairie

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2025 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Les élus prennent connaissance de l'état des indemnités des élus pour l'année 2024.

La décision n° 2025_03 (marché public de travaux de voirie) a été examinée.

1) CFU 2024 du Budget principal

Monsieur le Maire précise que la commune est passée cette année au Compte Financier Unique (CFU).

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

VU le CFU 2024 du budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE à 9 voix POUR le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune.

2) Affectation du résultat du CFU 2024 du budget principal

Le maire présente et explique les résultats de l'année 2024 pour le budget principal et propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 814 604,36 €, en partie en investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement, le reste étant affecté en fonctionnement au compte 002.

Résultat de fonctionnement N-1 reporté228 636,96 €

Résultat d'investissement N-1 reporté - 431 369,74 €

Restes à réaliser dépenses 231 634,58 €

Restes à réaliser recettes 1 406,96 €

Résultat de fonctionnement N-1 à reporter (Recettes - Dépenses : 776 348,09 - 336 500,94) = 439 847,15 €.

Résultat de fonctionnement 2024 : 585 967,40 €.

Total à affecter : 814 604,36 €

Solde des Restes à réaliser : - 230 227,62 €

Résultat d'investissement N-1 à reporter : - 431 369,74 €

Solde d'exécution cumulé en investissement (Recettes – Dépenses : 959 646,23 - 504 864,72) = 454 781,51 €

Besoin de financement de la section d'investissement : - 206 815,85 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation suivante :

Affectation complémentaire en réserves au compte 1068 : 206 815,85 €

Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 : 607 788,51 €

Approuvé à 10 voix POUR.

3) Taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état 1259 des produits attendus pour 2025 s'élevant à 294 764 €, une fois le coefficient correcteur appliqué.

Il propose de ne pas augmenter les impôts locaux cette année et de reconduire ainsi en 2025 les niveaux votés par la commune en 2024, à savoir :

- 48,00 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 30,15 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 4,51 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Adopté à 10 voix "Pour".

4) Subventions aux associations

M. Bernard BOUROTTE, Vincent MOULIER et M. Pierre MATHES, en raison des fonctions qu'ils occupent au sein de l'association AGHD pour le premier, du Comice Agricole, pour le second, et du Garage Club Micalet, pour le dernier, s'abstiennent de prendre part au vote concernant les subventions à ces associations.

Le maire présente la nouvelle association créée sur la commune, le Garage Club Micalet, née suite au succès de la manifestation organisée dans le cadre de la labellisation de la commune en « Village d'accueil des véhicules d'époque », l'an passé. Le Garage Club Micalet a pour vocation d'organiser un rassemblement de véhicules annuel, des sorties et de réunir les amateurs de véhicules pour partager et échanger autour de leur passion commune.

Le maire fait part du projet d'achat de 2 nouveaux barnums par la commune. Il est prévu d'acheter le modèle identique à celui acquis en 2023, et le maire propose la mise en place d'une convention de mise à disposition qui devra être signée lors de tout prêt du matériel. La présence d'un agent municipal (ou à défaut, d'un élu) sera obligatoire afin d'éviter de mauvaises manipulations qui pourraient endommager le matériel mis à disposition.

Concernant la subvention allouée au Comité des fêtes de Sérandon, les élus ont félicité l'association pour le succès de la fête votive de la commune mais ont déploré un manque de dynamisme du comité des fêtes en 2024. Aussi le conseil municipal a-t-il décidé à l'unanimité le maintien de la subvention à 6 000 €, en précisant qu'une aide supplémentaire pourra être étudiée au besoin en cours d'année.

L'ensemble du conseil municipal a également félicité l'Association des Gorges de Haute Dordogne pour "*le beau travail*" accompli, tout comme la Truite Neuvicoise, pour l'importance et la qualité du travail réalisé.

Au sujet de l'association La Dordogne de villages en barrages, le maire a rappelé le projet de rénovation du pont du Moulin de Tony, en partenariat avec le lycée agricole.

L'adjoint au maire Eric GENCE a présenté les objectifs et projets de la nouvelle association créée à Neuvic, Lo'Qualité, soulignant "*un projet novateur, très porteur, intéressant pour les habitants*". Si certains élus ont émis des réserves quant au bien fondé d'une subvention pour cette association, le maire, Pierre MATHES, s'est réjoui que Lo'Qualité "*facilite l'accès à des produits de qualité*".

Au final, le conseil municipal attribue une enveloppe d'un montant de 12 600,00 € en subvention aux associations pour l'année 2025, répartie entre les différentes associations comme indiqué ci-dessous :

Associations communales

Boule Sérandonnaise :	450 €
Club «Lou Micalets» :	1 000 €
Comité des Fêtes :	6 000 €
L'Arbre du Renard :	500 €
Société de chasse :	800 €
Le Verger Micalet :	300 €
Garage Club Micalet :	500 €

Associations locales

AGHD :	500 €
Aujourd'hui pour demain :	50 €
Comice Agricole :	360 €
F.N.A.C.A. Neuvic :	60 €
JMF :	100 €
La Croix Rouge Ussel :	100 €
La Dordogne de Villages en Barrages :	400 €
La Truite Neuvicoise :	60 €
Les Amis de Nora Lou :	500 €

Les P'tites Crapouilles :	100 €
La Passe Croisée :	50 €
à 9 voix "Pour" ; 1 voix "Contre"	
Lo'Qualité :	260 €
approuvé à 8 voix "Pour" et 2 voix "Contre"	
USEP :	50 €

Associations extérieures

FAL – ligue de l'Enseignement :	100 €
Le Planning Familial :	60 €
La Ligue contre le Cancer :	100 €
Secours Populaire :	50 €
Prévention routière :	50 €
RBA :	100 €

5) Adhésion à l'association Lo'Qualité

La nouvelle association Lo'Qualité a pour but la promotion et la valorisation de la production fermière du territoire des Gorges de la Haute-Dordogne et propose aux collectivités de leur apporter leur soutien et de participer à la vie de l'association en souscrivant une adhésion annuelle. Deux producteurs de Sérandon sont adhérents à cette association. L'adhésion 2025 pour le collège "Partenaires" s'élève à 50 €.

Approuvé à 8 voix "Pour" et 2 voix "Contre".

6) Demande de subvention du collège Neuvic – Voyage scolaire La Martière d'Oléron

En partenariat avec l'UNSS et l'ODCV, le collège de Neuvic propose aux élèves de l'Association Sportive du collège de participer à un séjour à La Martière d'Oléron, du 30 juin au 04 juillet 2025. L'idée est de permettre aux élèves méritants impliqués toute l'année dans leurs associations sportives, tant comme sportifs qu'en tant que jeunes officiels, de pouvoir vivre une expérience riche et positive en partageant ces moments avec des élèves d'autres établissements à un coût très raisonnable.

Sept enfants de la commune doivent participer à ce voyage.

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité, une aide de 25,00 € aux familles qui sera versée à l'agence comptable du collège.

7) Budget primitif 2025 du budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2025 tel que décrit dans le tableau ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes ;

Le conseil municipal autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles
- Investissement : 7,5 % des dépenses réelles

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	233 410,25	Produit des services	16 274,00
Charges de personnel communal et extérieur au service	212 600,00	Impôts et taxes	137 431,07
		Fiscalité locale	161 030,00
Autres charges de gestion courante	70 098,03	Dotations	223 151,00
Emprunts (intérêts)	3 577,90	Autres produits de gestion courante	140 800,00
Charges exceptionnelles	800,00	Produits exceptionnels	300,00
Atténuation de produits	4 550,00	Remboursement charges	0,00
Total des opérations réelles	534 036,18	Total des opérations réelles	678 986,07
Autofinancement	789 467,40	Excédents	607 788,51
Amortissements	3 271,00	Opérations d'ordre	40 000,00
Total des dépenses	1 326 774,58	Total des recettes	1 326 774,58

INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
20/204/21/23 équipements/travaux	1 408 192.42	Subventions	249 137.02
Emprunts (capital)	26 689.63	FCTVA	53 000.00
Autres immob. financières	35 000.00		48 372.05
Opérations d'ordre	40 000.00	Amortissements	3 271.00
Restes à Réaliser	231 634.58	Restes à Réaliser	1 406.96
		Emprunt dettes	2 200.00
		Autofinancement	789 467.40
Déficit		Excédent	206 815.85
		Produits de cessions	135 000.00
Solde reporté			23 411.77
Total des dépenses	1 509 882.05	Total des recettes	1 509 882.05

Opérations	Dépenses	Recettes
Voirie	214 440.00	16 771.00
Cimetière	14 000.00	
Monument aux morts	30 000.00	
Remplacement balayeuse	10 000.00	2 000.00
Box Garages	220 486.00	99 290.65
Aménagements City Stade	12 000.00	
Résidence pour seniors	688 000.00	88 774.00
LED éclairage public	23 097.84	34 646.76
RAR	231 634.58	1 406.96
Total	1 443 658.42	208 242.61

8) CFU 2024 du budget annexe Lotissement

VU le CFU 2024 du budget annexe du Lotissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de la commune.

9) Budget primitif 2025 du budget annexe Lotissement

Dépenses et recettes de fonctionnement : 48 372,05 €

Dépenses et recettes d'investissement : 33 087,69 €

Total du budget : 81 459,74 €

Approuvé à l'unanimité.

10) Opération voirie 2025 : renforcement VC50 « Chatonnier », VC7 « Clémensac » et VC33 « La Charlanne » - Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2025

L'adjoint au maire Bernard BOUROTTE présente le programme de travaux voirie prévu pour l'année 2025.

Les travaux prévus consistent en la mise en enrobé au Chatonnier (début des travaux début juillet), la réfection de la voirie de l'ensemble du village de La Charlanne, du pont jusqu'à la route départementale à Clémensac, 65m à la Rousserie, l'aménagement de la piste des Arbres Epais (problème de ruissellement et ravinement) et d'une entrée de parking à La Moransane, la résorption d'une flaque d'eau à Monange.

A cela s'ajoute une tranche optionnelle sur la VC56.

Coût total TTC : 224 000 €

Il est proposé de faire une demande de subvention pour les travaux de la tranche ferme dont le coût (études + travaux) s'élève à la somme de 134 944,18 € HT soit 161 933,02 € TTC. Il propose de solliciter une subvention de 45 000 € au titre de la DETR – Programmation 2025.

Approuvé à l'unanimité.

11) Actualisation du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel) – IFSE et CIA

Il s'agit de revaloriser les plafonds annuels de l'IFSE et du CIA. Le plafond IFSE passe ainsi de 3 000 € à 7 000 € pour les rédacteurs territoriaux, de 4 000 € à 6 000 € pour les techniciens territoriaux et 3 000 € à 5 000 € pour les adjoints techniques territoriaux. Le plafond du CIA augmente de 500 € à 1 300 € pour les rédacteurs, et de 500 € à 1 000 € pour les techniciens et les adjoints techniques territoriaux.

Adopté à l'unanimité.

12) Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Corrèze pour lancer la consultation en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

Conformément à la réforme de la protection sociale complémentaire, les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé. Cette obligation leur incombe à compter du 1er janvier 2026 et leur participation doit, a minima, s'élever à 15 euros mensuels bruts par agent.

Le volet santé garantit aux assurés et à leurs ayants-droits le versement de prestations de santé en relais et en complément de leur protection sociale de base.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze a décidé de lancer en 2025 une consultation pour la passation d'une convention de participation, volet santé, avec une date d'effet au 1er janvier 2026.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la procédure de convention de participation pour le volet santé de la protection sociale complémentaire et de se joindre à la procédure de mise en concurrence en donnant mandat au Centre de gestion de la FPT de la Corrèze afin d'adhérer à la convention de participation et au contrat collectif d'assurance en découlant.

13) Mise en conformité juridique de la compétence optionnelle de l'éclairage public du Syndicat de la Diège : transfert du volet « Fonctionnement » pour la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat de la Diège dispose de la compétence optionnelle de l'éclairage public. Le nouveau règlement d'exercice de cette compétence apporte une nouveauté avec la mise en place d'une contribution forfaitaire annuelle pour la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public qui remplacera le système actuel de facturation à l'issue de chaque intervention.

Le calcul de cette contribution est basé sur le patrimoine d'éclairage public à entretenir sur la commune. La contribution prévisionnelle pour la commune est estimée à 2 419 € par an.

En contrepartie de cette contribution, le Syndicat de la Diège s'engage à assurer la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public.

Le conseil municipal approuve le transfert au Syndicat de la Diège du volet "Fonctionnement" portant sur la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public au 1er janvier 2026.

14) Projet d'éclairage public – Programme Crépuscule : rationalisation et rénovation des luminaires d'éclairage public d'une puissance supérieure à 100W et de plus de 10 ans

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans le programme de rationalisation et de rénovation de l'éclairage public (CREPUSCULE) porté par le Syndicat de la Diège. Les ampoules de l'éclairage public seront remplacées par des ampoules LED, comme cela a été décidé en conseil municipal en juin 2023. Le projet initial consistait à changer 48 points lumineux mais ce seront au final 93 points qui seront remplacés, pour le même coût, a expliqué le maire.

Le montant du projet s'élève à 48 120,50 € HT et fait l'objet d'un financement particulier et avantageux pour la commune puisque la participation communale pour la réalisation de ce projet s'élève à 19 248,20 € HT dans le cas d'un paiement en une seule fois.

Adopté à l'unanimité.

15) Soutien à la population de Birmanie suite au séisme du 28/03/2025

Le 28 mars dernier, un puissant séisme de magnitude 7,7 a frappé la Birmanie provoquant des milliers de morts et de blessés. Il est proposé de venir en aide à la population en attribuant une aide d'urgence.

Certains élus ont fait part de leur inquiétude que cette aide puisse être détournée dans ce pays au régime totalitaire mais il a été précisé qu'il s'agit d'apporter une aide aux associations humanitaires intervenant dans ce pays.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide d'urgence d'un montant total de 400 €, soit 200 € par le biais de la Protection Civile et 200 € par le biais de la Croix Rouge.

16) Demande de signature d'une tribune pour la sauvegarde de l'audiovisuel public

L'adjoint au maire, Eric GENCE, expose les grandes lignes du projet de fusion des entreprises de l'audiovisuel public (Radio France, France Télévision, INA, France Médias Monde) et les menaces qui pèsent sur le pluralisme et l'indépendance des médias publics. Il souligne également le rayonnement des médias de l'audiovisuel public français à l'étranger à travers certaines chaînes et réaffirme le nécessité de conserver des médias indépendants et de garantir leur liberté d'expression.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de signer la tribune en soutien au personnel de l'audiovisuel public.

17) Demande de soutien du Comité des Maires de France pour un Iran démocratique et du Comité de soutien aux droits de l'homme en Iran pour dire "non aux exécutions en Iran".

Eric GENCE fait part de l'appel de l'Association des Réfugiés Politiques pour les Droits de l'Homme pour dire non aux exécutions en Iran. Il rappelle que ce matin même, 80 personnes ont été exécutées en Iran, devant des milliers de personnes réunies dans un stade pour assister à leur exécution. En seulement trois mois, 386 personnes ont déjà été exécutées

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'appel pour un Iran démocratique pour dire non aux exécutions en Iran.

Questions diverses :

- Demande de soutien de l'association de Défense des citoyens de Haute-Corrèze pour dire « non » au projet de porcherie industrielle à Liginjac : le maire explique que cinq communes sont concernées par l'épandage du projet de porcherie industrielle à Liginjac, Sérandon n'en fait pas partie. Ces communes ont été sollicitées pour exprimer leur avis et plus largement, une enquête publique a eu lieu. La question du soutien à l'association suscite le débat entre les élus, certains dénonçant les menaces que cela ferait peser sur le cadre de vie, l'environnement et notamment le lac de la Triouzoune, tandis que d'autres considèrent ce projet comme sérieux, sous contrôle et source de peu de nuisances, hormis peut-être pour les riverains proches.

Au final, tout en s'accordant sur le fait que le modèle agricole promu par ce projet de ferme aux 1 000 cochons n'est pas celui qu'ils souhaitent, les élus, à la majorité, décident de ne pas apporter leur soutien à l'association.

Projet d'achat d'un terrain pour un futur lotissement : le maire fait part des dernières données concernant ce dossier. Les trois propriétaires du terrain ayant fait l'objet d'une offre d'achat par la commune ont donné leur accord écrit. Cependant un potentiel héritier des propriétaires a contacté le maire pour lui faire part de son souhait d'acquérir ce terrain. Le maire rappelle que beaucoup d'énergie a déjà été dépensé pour ce projet et alors que tout le monde était d'accord, il pourrait être fait marche arrière.

Les élus préconisent de rechercher un autre terrain à l'acquisition.

Projet de construction de résidence en habitat regroupé : le maire présente les différentes options d'implantation de cette construction de résidence en habitat regroupé telles qu'elles ont été étudiées par le syndicat de la Diège, en listant les avantages et les inconvénients de chacune d'elles. Trois options sont proposées : vers le city stade, sur l'actuel boulodrome (qui serait alors déplacé) ou sur une autre parcelle au centre du bourg.

Après avoir débattu des différentes propositions, des obstacles et contraintes propres à chaque implantation, les élus décident de poursuivre l'étude du projet sur le terrain à proximité du City stade.

Projet d'aménagement de la place de la mairie : le syndicat de la Diège a été chargé de proposer un nouvel aménagement de la place de la mairie que Bernard BOUROTTE a présenté au conseil municipal. Cela permettrait de gagner une surface de 80 m² pour faciliter l'organisation des festivités. Le coût est chiffré à 80 000 €. Les surfaces et les pierres seraient conservées, avec une reprise des pavés pour remise à niveau, le monument aux morts serait déplacé sur la place et installé sur un socle avec une emprise au sol moins importante, un boîtier électrique serait installé. Il est décidé de poursuivre l'étude du projet.

Avant de lever la séance, l'adjoint au maire Eric GENCE annonce un tournage de film prévu au mois de juin prochain. Cela fait suite au référencement de la commune auprès de l'Agence Culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine (ALCA).

La séance est levée à 23H45

Pierre MATHES, maire

Christiane PARTAUD, secrétaire de séance

Mesdames et Messieurs,

Au nom du conseil municipal de Sérandon, du personnel communal, je viens adresser un dernier adieu à Maurice Monange, ancien maire, lui apporter un témoignage d'affection, d'admiration, de reconnaissance envers l'élu qu'il était et son engagement, mais d'abord et surtout à l'homme.



Ce 6 mars 2025, Maurice nous a quittés.

D'abord élu conseiller municipal de la commune en 1983, puis en 1989, Maurice devint maire en 1995 et ce jusqu'en 2001.

Son premier adjoint était Jean-Claude Bourzeix. Annie, ancienne secrétaire, a été sa proche collaboratrice pendant son mandat.

C'était un homme de conviction qui avait à cœur les questions environnementales et patrimoniales.

Professeur émérite de mathématiques, inspecteur d'académie, musicien (il participait à la chorale de Bort les Orgues), talentueux inventeur et ingénieur, il créa notamment le cadran solaire analemmatique sur la place de Sérandon devenue une vraie attraction patrimoniale de notre village.

Durant sa mandature, il a œuvré pour :

- les travaux d'accessibilité de la mise à l'eau de La Nau en 1995, la création de la bibliothèque en 1996, tenue par son épouse et Mme Dallet, ancienne secrétaire ;
- l'aménagement du belvédère avec notamment la table d'orientation en pyrolave en 1997 ;
- la redécouverte du rocher de la pendule sur la route de l'usine de Vermillard avec le balisage d'un sentier ;
- la construction d'une maison communale en 1998 ;
- la réalisation du jardin du souvenir au cimetière en 2020 ;
- l'adhésion au syndicat des Gorges de la Haute Dordogne ;
- ainsi que l'opération méridienne verte avec une plantation d'arbres et un "incroyable pique-nique" le 14 juillet 2000 ;

Il a mis en place le bulletin distribué aux administrés et a contribué à la modernisation des outils de travail de la mairie, etc.

Le personnel, le conseil municipal et moi-même adressons toute notre amitié et nos sincères condoléances à Andrée, son épouse, et à toute sa famille.

Pierre Mathes - maire de Sérandon

État-Civil

Décès

Andrée CHAMBRE née BORDE	Décédée le 01 janvier 2025 à Seilhac
Patrick PAGNARD	Décédé le 5 janvier 2025 à Sérandon
Kazimierz Okruszynky	Décédé le 7 janvier 2025 à Ussel
Elise TOURNADRE née MORNAC	Décédée le 18 février 2025 à Ussel
Maurice MONAGE	Décédé le 6 mars 2025 à Bort les Orgues
Jean BORDE	Décédé le 1 ^{er} avril 2025 à Bort les Orgues



Église Sainte-Radegonde

Le 19 Mars, pour la fête de Saint-Joseph, sa statue a retrouvé sa place dans notre église.

Après avoir restauré la statue de Sainte-Radegonde en 2022, Mylène AUDIFFREN a rendu son éclat à la statue de Saint-Joseph.

Une messe d'intronisation a été célébrée le 17 Mai 2025 par l'abbé Jacques SANOU.



L'église Sainte Radegonde de Sérandon
sera ouverte

* du 15 Septembre au 01 Juillet

- Samedi & Dimanche : De 09 h à 17 h

* du 02 Juillet au 14 Septembre

- Tous les jours : De 09 h à 18 h

La fraternité locale missionnaire s'y réunira

Les 1^{er} et 3^{es} Samedis pour prier le chapelet

à 15 h

Vous êtes les bienvenus

et pouvez déposer vos intentions de prières



RÉSERVEZ EN UN CLIC L'ESPACE DONT VOUS AVEZ BESOIN À SÉRANDON !

Pour vos activités professionnelles, associatives et personnelles, un goûter d'anniversaire, une fête de famille ?

Vous avez besoin de réserver un lieu pour un événement privé à Sérandon ?

Vous êtes un professionnel et vous avez besoin d'un espace équipé pour organiser une réunion sur notre commune, responsable d'une association et vous avez besoin de réserver des espaces pour vos activités ou vos événements dans la commune ?

Réservez en un clic le lieu idéal à Sérandon !

- La salle polyvalente avec possibilité de cuisine équipée, vaisselle... ;
- La salle de la "Cantine" avec un coin cuisine (équipé d'un four micro-onde, d'un réfrigérateur et d'un évier) ;
- La salle du conseil municipal :
 - pour les réunions professionnelles avec projection sur un maxi écran de télé,
 - pour un accès au point informatique mis à disposition par La Poste,
 - pour le télétravail avec mise à disposition d'ordinateurs portables.

Pour cela, rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://espacesurdemande.anct.gouv.fr/espaces/commune-de-serandon>

Sélectionnez l'espace qui vous convient en quelques clics sur "Espace sur Demande"

"Espace sur Demande" vous garantit un accès sécurisé grâce à ProConnect en renseignant un email valide, puis signez votre convention et il ne reste plus qu'à attendre sa validation par la mairie.



Programme

11.07 18h00

Du bon usage de nos déchets

Trier, composter, recycler, réutiliser et photographier, chacun des intervenants apportera sa vision et son usage des "déchets". Avec la Direction de l'environnement de Haute-Corrèze Communauté et plusieurs intervenants. **Visite du jardin-verger des maisons de Coline, usage du compost et engagements environnementaux, expositions d'objets recyclés et de photos.**

Tout public - 50 personnes - Gratuit

17.07 10h30

Atelier de reliure avec Élise Beauvallet

Découvrez une **technique simple et esthétique de reliure** sur un format « carnet de poche ».

*Tout public - 10 personnes
Tarif : 15 € matériel compris*

27.07 de 17h à 22h30

La nuit des étoiles

Venez **observer l'univers et le beau ciel étoilé** des gorges de la Dordogne. **Observation du soleil et fusée à eau, conférence sur la vie et la mort d'une étoile, observation du ciel.** Constellation, Planète, Étoile binaire, Amas globulaire et ouvert, Galaxie, Nébuleuse. Rencontre proposée par le Club d'astronomie de Haute-Corrèze.

*Tout public - 50 personnes
Tarif : 10 € - Gratuit pour les enfants*

Tout l'été

La Corrèze telle que vous ne la verrez pas !

Exposition photos de Thierry Colas au bar des maisons de Coline

Le monde sauvage de la Corrèze tel que vous ne le verrez pas !

Exposition permanente des photos de Bastien Prévost dans le jardin-verger des maisons de Coline en lien avec le Festival Natura l'Oeil - Égletons

15.07 9h30

Envie de mettre la main à la pâte ?

Atelier pâtisserie avec Alicia Dumoulin

Rejoignez notre atelier pâtisserie et réalisez un délicieux gâteau de A à Z ! **Atelier pâtisserie proposé par l'Atelier Dumoulin.**

*Tout public - 10 personnes
Tarif : 10 € par personne matériel compris + recette*

21.07 09h30

Atelier d'initiation au macramé

avec Nathalie Kahlmann, créatrice textile

Découvrez **les nœuds de base du macramé** en réalisant une jolie suspension en cordes.

*Tout public - 8 participants
Tarif : famille : 20 € par adulte et 10 € par enfant*

29.07 09h30

Teinture végétale

Collecte et identification des végétaux autour du Belvédère de Gratte-Bruyère puis pratique de la **teinture végétale sur toile**. Le lendemain possibilité de **coudre un joli sac**. Atelier proposé par le CPIE de la Corrèze.

*Tout public - 20 personnes
Gratuit*

16.07 09h

Découverte des rapaces des gorges de la Dordogne Belvédère de Gratte-Bruyère

Lors de cette sortie avec la LPO, vous découvrirez **les différentes espèces de rapaces présentes dans les gorges de la Dordogne, site classé Natura 2000** pour sa richesse écologique et sa biodiversité.

Tout public - 25 personnes - Gratuit

23.07 14h30

As-tu vu Rosalie ?

Venez participer à **la recherche du plus beau capricorne** de notre région dans les bois de Gratte-Bruyère et à **la découverte de la flore des coteaux** de la Dordogne. Rencontre proposée par le CPIE de la Corrèze.

Tout public - 35 personnes - Gratuit

23.07 21h00

La nuit des papillons

Participez à un **inventaire des papillons et insectes nocturnes**. Se munir impérativement de lunettes de soleil (rayonnement UV). Rencontre proposée par le CPIE de la Corrèze.

Tout public - 50 personnes - Gratuit

30.07 09h30

Viens coudre ton sac Atelier de couture

Atelier idéal pour débiter la couture, **régler sa machine à coudre, assembler deux pièces de tissu** et tu repars avec un magnifique **tote-bag teint la veille** ! Atelier proposé par Catherine Beauvallet.

*Tout public - 8 personnes
Tarif : 10 € par personne matériel compris*

Plus d'informations sur les ateliers ici

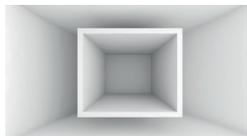
Le nombre de places étant limité, il est impératif de s'inscrire au 06 76 47 11 76 ou lesmaisonsdecoline@gmail.com

Petite restauration et bar sur place
La réservation est recommandée.

Rendez-vous au Bistro des maisons de Coline - 19 Clémensac, 19160 Sérandon

Pour venir : à partir de Sérandon, suivre la D168 direction Mauriac - Belvédère de Gratte-Bruyère et les panneaux « Les maisons de Coline ».

Ne pas suivre le panneau Clémensac pour ne pas traverser le village.
Merci de votre compréhension.



Un nouvel espace partagé pour des associations de notre commune

La municipalité est heureuse d'annoncer la réalisation d'un projet structurant pour la vie associative locale : la construction d'un ensemble de box. Si l'un d'eux est spécialement aménagé pour permettre à l'association de chasse de disposer d'un espace de découpe conforme aux normes sanitaires et de sécurité, un autre box a également été créé pour offrir aux différentes associations du village des espaces de stockage pratiques, sécurisés et facilement accessibles.

Le troisième box prévu dans le projet sera réservé à la commune.



Ce projet répond à plusieurs besoins exprimés depuis longtemps par les acteurs associatifs : disposer de lieux adaptés pour entreposer du matériel, organiser leurs activités plus sereinement, et contribuer à une meilleure gestion logistique des événements et manifestations.

L'ensemble de l'opération a été financé intégralement par la commune, avec le soutien du Conseil Départemental à hauteur de 15 000 € et de l'État (DETR) à hauteur de 45 % soit 84 290,65 €.

Cet engagement témoigne de la volonté municipale de soutenir concrètement les dynamiques locales et de renforcer les conditions d'exercice du bénévolat.

Au-delà de leur utilité fonctionnelle, ces nouveaux équipements renforcent le tissu associatif de notre commune en facilitant l'engagement de chacun. L'inauguration de ces box aura lieu à l'occasion de l'ouverture de la saison de chasse, et constituera un moment de convivialité et de reconnaissance envers tous ceux qui participent activement à la vitalité de notre territoire.

Visite officielle

M. Nicolas ZABKA sous-préfet d'Ussel a effectué une visite de courtoisie dans la commune de Sérandon.

Accueilli par Pierre MATHES, maire, accompagné de deux adjoints, Christiane PARTAUD, Éric GENGE et de sa secrétaire Hélène DELANGE, il a visité les locaux de la mairie, de la salle polyvalente.

Après une évocation des réalisations durant ce mandat, le maire a présenté les futurs projets : rénovation de la place avec une réhabilitation du monument aux morts, construction de logements pour les seniors, aménagement d'un nouveau lotissement. Il a aussi évoqué la réflexion du conseil municipal sur le devenir du presbytère.

M. le sous-préfet a porté une attention particulière à ces projets d'investissements municipaux en soulignant les subventions qui pourraient être accordées.

Pour clore cette visite, les élus n'ont pas manqué d'inviter M. le sous-préfet à des manifestations phares de la commune.





Saison
1000
Sources
2024—25
Carnet de
voyage

AU PROGRAMME !!!

Ven. 27 juin . 20h30

Concert à l'Eglise Sainte-Radegonde

Vienne, ville de mes rêves — Quatuor Midi- Minuit

Oeuvres de Mozart, Beethoven, Webern

Rencontre après le concert autour du verre de l'amitié

Jacques Bonvallet et
Fabienne Taccola (violons)
Delphine Anne (alto)
Christophe Oudin
(violoncelle)

Itinérance musicale

28.06 - 18h Apéritif festif Tiers Lieu, Neuvic

29.06 - 15h Atelier avec l'école du Haut Cantal

- 17h concert à la Basilique de Mauriac

ENTRÉE

Prix libre et conscient

INFO - RESA

<https://www.billetweb.fr/pro/1000sources>

Accueil.millesources@gmail.com

Sérandon

Millesources
.org

Soutenu par
MINISTÈRE
DE LA CULTURE

ACADÉMIE
DE LIMOGES



COUREZE
LE DÉPARTEMENT

je m'inscris
HAUTE
CORREZE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SUMÈNE-ARTENSE

En partenariat avec la Commune de Sérandon

REZO MUSA
MUSIQUES ÉCRITES & IMPROVISÉES
DE NOUVELLE-AQUITAINE



SPEDIDAM
LES GROUPES ET LES FÊTES D'ÉPIQUE



Schéma de la mobilité douce du Département



Les voies Vertes pâles constituent un réseau de voies partagées permettant de promouvoir la mobilité douce pour des déplacements quotidiens ou touristiques, d'où un partage harmonieux entre les différents usagers, qu'ils soient motorisés ou non.

Cyclistes, piétons, utilisateurs de trottinettes et autres modes de transport non motorisés partagent la voie avec les automobilistes et les conducteurs de véhicules lourds dans le respect des règles.

La signalisation des zones partagées comprendra un marquage au sol tous les 2 km minimum.

Des aménagements de sécurité seront installés aux endroits critiques avec une signalisation verticale et horizontale.

Le choix de ne pas créer de nouvelles infrastructures lourdes mais d'adapter intelligemment les routes existantes s'inscrit dans une démarche de sobriété routière, respectant la ruralité tout en favorisant une utilisation partagée de la voirie.

Coquelicontes à Sérandon

Samedi 24 mai, la commune a accueilli un spectacle du festival des Coquelicontes "la louba" interprété par la conteuse Angélique PENNETIER accompagnée des musiciens Pablo ROBIN et Kamlo BARRÉ.



Un spectacle gratuit qui a totalement ravi et emporté le public.

Un conte sur la vie des gens du voyage, de Dame nature, des histoires d'amour, d'entraide, de magie, de sorcellerie.

Angélique PENNETIER a invité son public à un voyage au gré des contes poétiques et magiques au son de mélodies manouches et gitanes.

Chaque année, un concours littéraire est organisé par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA) pour les écoliers, collégiens, lycéens et post-bac.

Ce concours permet à de jeunes talents d'exprimer leur créativité.

2 élèves de 4^{ème}, micalètes ont reçu un 1^{er} et 2^{ème} prix samedi 17 mai au Conseil Départemental en présence de nombreuses personnalités dont le député François HOLLANDE.

Ma meilleure amie

Elle est cette étoile qui brille dans mes yeux,
Un rayon de lumière quand tout semble mystérieux,
Dans son regard, un refuge, un abri sûr,
Elle me comprend sans mot, bienveillante et pure.

Dans les rires partagés, dans les larmes versées,
Elle est là, à chaque instant, à chaque pensée,
Sa main tendue me guide dans la réussite,
Et dans ses bras, elle me félicite.

Elle est mon modèle, elle est parfaite,
Tellement intelligente et belle,
Avec elle, je suis moi-même,
sans masque, sans jugement et honnête.



Anaïs PINGAUD

4^{ème} A - Collège de NEUVIC - Professeur Me TORNE

2^{ème} prix "poèmes" - Concours national "Plaisir d'écrire"

par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Marine

Marine se maria avec M. Renant et prit son nom.

Leur histoire d'amour commença quant Mme Renant était au lycée, en terminale. Elle avait dix-huit ans et M. Renant en avait vingt.

Au début, ils étaient amoureux et leur histoire était un réel conte de fées : il l'emmenait faire les magasins tous les samedis, il l'invitait souvent au restaurant, ils sortaient pour se promener, il lui offrait des cadeaux et lui donnait énormément de fleurs.

Au bout de cinq ans de relation, ils se marièrent.

Un an après, Mme Renant remarquait que M. Renant s'éloignait d'elle. Elle pensa d'abord que c'était à cause de son travail, mais, un jour, pendant qu'il dormait, elle sentit le téléphone de son mari vibrer.

C'était un appel d'une femme : Jennyfer. Elle fouilla les messages qu'ils s'envoyaient et elle vit qu'Alex la trompait depuis plusieurs mois déjà. « J'ai adoré cette journée avec toi » lui disait-il.

Marine décida alors qu'elle lui en parlerait le lendemain et qu'elle demanderait le divorce. Mais tout ne se passa pas comme prévu...

Quand M. Renant apprit qu'elle était au courant pour sa relation avec Jennyfer, il savait d'avance qu'elle demanderait le divorce, alors il la prit violemment et l'enferma dans la chambre, fermée à clé, jusqu'à ce qu'elle se calme.

Cela faisait deux heures qu'elle y était lorsqu'Alex vint lui ouvrir. La première chose que Marine lui dit est qu'elle demandait le divorce, mais lorsqu'elle prononça ces mots, M. Renant la gifla le plus fort possible, puis la renferma dans la chambre.

Les jours suivants, Marine n'avait parlé à personne de ce que son mari lui avait fait car, quand il l'a fit sortir de la chambre, il lui avait fait comprendre que si elle disait quelque chose à quelqu'un par rapport à ça, il ferait de sa vie un enfer.

Les mois passèrent et Mme Renant n'en avait toujours pas parlé, mais elle se sentait très mal et sa meilleure amie Mathilde l'avait remarqué alors elle lui demandait souvent si elle allait bien et si tout se passait bien dans sa vie. Au début, Marine souriait et lui répondait que oui, elle allait bien, mais plus tard elle lui avoua tout ce qu'il s'était passé avec son mari, elle lui dit qu'il l'avait frappé et enfermé.

Quand sa meilleure amie entendit ce qu'elle lui racontait, elle s'empressa de lui dire d'aller porter plainte, mais Marine refusa car elle avait peur de son mari, elle avait peur de ce qu'il pourrait lui faire s'il apprenait qu'elle était allée porter plainte contre lui, elle avait peur qu'il détruise sa vie et elle avait peur que les gens ne la prennent pas au sérieux et que sa plainte soit classée sans suite. Mathilde essaya de la rassurer du mieux qu'elle pouvait pendant des mois, elle essaya de lui faire comprendre que si elle ne faisait rien il ne serait jamais puni et il recommencerait.

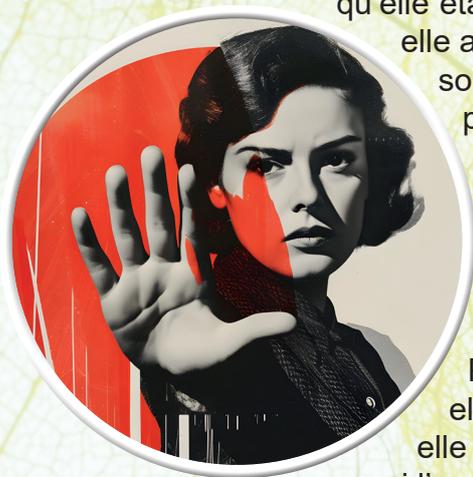
Son amie réussit à la convaincre et Mme Renant alla porter plainte le lendemain.

Après ça, la plainte fut bien prise en compte et Alex dut se rendre à la gendarmerie.

Plus tard, il fut arrêté et mis en prison. Lorsque Marine apprit la nouvelle, elle fut soulagée et elle remercia sa meilleure amie car c'était grâce à elle qu'elle avait réussi à faire tout ça et c'était elle qui l'avait soutenue et qui l'avait aidé à surmonter ce qu'elle avait vécu.

À la gendarmerie, on la rassura en lui disant que son mari ne pourrait plus rien lui faire.

Enfin, elle demanda le divorce puis elle put enfin être libre, sans avoir peur qu'on lui fasse du mal.



Jodie QUAINON 4^{ème} B

Collège La Triouzoune – NEUVIC

1^{er} prix Jeunes nouvelles – Concours national "Plaisir d'écrire"
par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Un point informatique est mis gratuitement à disposition du public, avec accès internet, scanner et imprimante.



L'agence postale communale de Sérandon dispose d'un îlot numérique.

Ce service met à la disposition des habitants de la commune un espace comprenant un ordinateur avec accès à internet et une imprimante/scanner en libre-service, le tout en retrait du public pour plus de confidentialité.

Gratuit, il permet aux personnes qui n'ont pas d'équipements numériques d'accéder à des sites pour les consulter et faire des démarches administratives en ligne.

Le Club Lou Micalet

Le 17 mai dernier, le club Lou Micalets a fêté les 75 ans de l'Union européenne en partenariat avec les agences Crédit Agricole et Groupama de Neuvic.

45 participants se sont retrouvés pour suivre une conférence qui portait sur la genèse de l'UE et son état actuel. Ensuite ils ont rejoint le restaurant de Lisa pour déguster un repas "européen".

Début juin, 26 adhérents du club « Lou Micalets » de Sérandon ont effectué un séjour dans les Hautes-Alpes.

Le programme comportait : les visites de Chorges, du site de Théus, de Saint-Véran, d'Embrun, de Sisteron, de Briançon et de Vallouise.

Une croisière sur le lac de Serre-Ponçon était également prévue.

Cet été, le club participera avec d'autres associations de Sérandon à l'animation de la fête locale.



Le Verger Micalet

L'assemblée générale du Verger micalet s'est tenue le 21 février.

Quelques jours auparavant, quelques bénévoles de l'association ont planté huit nouveaux pommiers au verger de la Sarraudie, ce qui porte à 31 le nombre de pommiers de ce couderc.

Deux séances de taille ont dû être annulées fin mars en raison de la pluie mais la séance annuelle de greffage a pu avoir lieu le samedi 5 avril.

Après cette période d'intempéries, le temps a été plus clément et la floraison épargnée par les gelées tardives laisse enfin espérer une année de fruits.



La Société de Chasse

Le repas organisé le samedi 22 Mars par la société de chasse communale dans la salle polyvalente mis à disposition par la mairie a permis de rassembler chasseurs et non chasseurs autour d'un repas préparé, cuisiné et servi par les bénévoles de la société .

Les chasseurs remercient tous ceux qui par leur présence ont permis la réussite de cette soirée.

Un concours de pétanque sera organisé le 12 juillet sur le terrain des associations. Nombreux lots. Les travaux concernant le local de découpe de venaison sont en cours d'exécution.

L'assemblée générale de la société aura lieu courant Juillet, le jour n'étant pas encore arrêté.

AU PROGRAMME !!!

Samedi 28 Juin 2025
De 9H à 17H Sérandon



**Sérandon
19160**



**Restauration
buvette
sandwich
toute la journée**

**Rassemblement
de véhicules**

**Auto, Moto, Cyclo, Agricole, Utilitaire
Expo d'art sur le thème de l'auto**



Facebook : Garage Club Micalet

Mail : garageclubmicalet@gmail.com

LE COMITE DES FETES
CHEZ BRIGITTE ET CHEZ LISA
LA MAIRIE DE SERANDON PRESENTENT

FÊTE DE LA MUSIQUE

20 JUIN 2025

CONCERT
ROCK
SEVENTH SKY



DJ
EKKO



BUVETTE

RESTAURATION SUR PLACE - GRILLADES

PLACE DE LA MAIRIE-SERANDON-19H